



Des vacances où l'on apprend

Depuis 3 ans maintenant, le ministère de l'Éducation nationale propose chaque été ses « vacances apprenantes ». Au cœur de ce dispositif : les « colos apprenantes ». Il s'agit de séjours de vacances labellisés qui offrent des activités éducatives, culturelles et sportives, ainsi qu'un accompagnement pédagogique adapté aux besoins de chaque enfant. Objectif : leur permettre de se ressourcer, de s'évader et de découvrir de nouvelles activités tout en renforçant leurs connaissances et leurs compétences.

Mais ce dispositif national n'est pas le seul pour faire des vacances scolaires une période où l'on peut à la fois se détendre, s'amuser... et apprendre ! Il existe des organismes – privés ou publics – qui proposent des séjours thématiques où l'aspect éducatif est bien présent.

Et pour celles ou ceux qui ont besoin ou envie de déjà bien préparer la prochaine rentrée, des solutions existent : des cours d'été proposés par le Cned, aux stages de réussite organisés par les écoles et les établissements scolaires, en passant par les plus classiques « cahiers de vacances ».

Mars 2020, la France entrait en confinement... Fermeture des écoles et des établissements scolaires... L'enseignement à distance avec « l'école à la maison », qui demandait un fort accompagnement des parents – en particulier en primaire –, a créé des inégalités chez les élèves. Pour tenter de compenser certains retards dans les apprentissages, le ministère de l'Éducation a mis en place un plan appelé « vacances apprenantes », avec comme principale innovation des « colonies de vacances apprenantes », labellisées par l'État, offrant « des activités ludiques et pédagogiques qui permettent aux enfants de renforcer savoirs et compétences ».

Aide financière

Trois ans après, le dispositif perdure et s'intensifie ! Ainsi, cette année, ce ne sont



Des thématiques variées

Si elles sont toutes organisées sur le même principe, les « colos apprenantes » sont réparties suivant des thèmes spécifiques, aussi variés que la découverte de la nature, les activités sportives, les découvertes culturelles ou artistiques...

pas moins de 4 000 colos qui sont proposées ! Autre spécificité notable de ces colonies de vacances, si ces séjours sont ouverts à tous les enfants, de 3 à 17 ans, leur coût est pris en charge par l'État pour

les mineurs en situation de handicap, en situation de décrochage scolaire ou relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou domiciliés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une

Des séjours linguistiques à l'étranger... en France !

Apprendre ou se perfectionner dans une langue, découvrir une autre culture, d'autres modes de vie, acquérir une nouvelle autonomie, se faire des amis... Les séjours linguistiques multiplient les atouts ! Des séjours qui allient le plus souvent l'apprentissage de la langue à une thématique, sportive ou culturelle. Rappelons que pour tout séjour linguistique à l'étranger, une autorisation de sortie du territoire (AST) pour les mineurs est obligatoire. Un document qui doit être complété et signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale.

AUSSI EN FRANCE

Autre solution à envisager : le séjour linguistique... en France ! C'est le cas notamment d'Action séjours, qui propose cet été des séjours diversifiés à la mer, à la montagne ou à la campagne avec des dominantes linguistiques pour les jeunes âgés de 6 à 14 ans. A l'image d'un « American Camp » dans les Alpes, destiné aux 12-14 ans, au cours duquel les activités encadrées par les équipes (dont tous

les membres sont bilingues) et les cours seront suivis en anglais.

Retrouvez notre [dossier spécial consacré aux séjours linguistiques](#) dans le numéro 434 de La Voix des Parents, avec notamment l'interview Sabine Bonnaud, déléguée générale de l'[Unosel](#), Union Nationale des Organisations de Séjours Educatifs, Linguistiques et de formation en langues ; un organisme dont la PEEP est partenaire.





Myriam, maman de deux enfants, Théo (13 ans) et Matthis (8 ans), à Evry (91)

« Une belle opportunité pour nos enfants »

« Deux mois, c'est long ! Il faut pouvoir les occuper, d'autant plus que nous ne sommes pas vraiment disponibles pendant ces deux mois d'été – leur père et moi travaillons une grande partie de l'été. Les vacances chez les grands-parents, c'est bien, mais ça ne peut pas durer trop longtemps non plus, pour eux comme pour nos enfants – soupires.

J'ai découvert l'existence des colos apprenantes l'an passé, par le biais d'une autre maman d'élèves. Elle m'a dit que son fils était revenu ravi de cette expérience – il est parti une semaine à la montagne, dans les Hautes-Pyrénées, pour vivre un séjour « trappeurs », tout un programme !

Je me suis donc renseignée pour mes deux fils, et j'ai trouvé avec eux un séjour qui les attirait – le site est très bien fait, on peut

faire des recherches par thème notamment, et les séjours sont très détaillés, avec le planning des activités pour chaque journée. Théo est parti une semaine dans l'Hérault, où il a pu découvrir la photo ; quant à Matthis, qui adore la nature et les animaux, c'était destination Mayenne ! Il a participé à la préparation des animaux de la ferme, à la construction des enclos et il a même fabriqué un petit nichoir qu'il a ramené à la maison.

Tous les deux sont revenus ravis de leur séjour ; et ils vont repartir en colo cette année encore. Pour ma part, j'ai bien aimé avoir des informations chaque jour sur ce qu'ils faisaient ; on nous envoyait aussi des photos. Enfin, dernier avantage non négligeable, le prix, car on a pu bénéficier d'une aide de l'Etat. Bref, ce n'est que du positif ! »

zone de revitalisation rurale (ZRR) ; autre public prioritaire pouvant bénéficier d'une aide de l'Etat, jusqu'à 500 euros par semaine, les mineurs dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 euros.

Par ailleurs, les thématiques proposées pour ces séjours ludo-éducatifs sont riches et variées. Entre autres :

- le développement durable et la transition écologique ;
- les activités physiques et sportives, notamment les sports de nature ;
- la science, l'innovation, le numérique ;
- la découverte ou l'approfondissement de langues étrangères et régionales ;
- la citoyenneté et la vie civique ;
- l'alimentation et la santé ;
- les arts (musique, arts plastiques, arts de la scène...), etc.

Un dispositif global

Le dispositif des « vacances apprenantes » proposé par le ministère de l'Education nationale ne se limite pas aux seules colos ; il prévoit d'autres volets. Citons notamment l'École ouverte, un dispositif qui propose aux élèves un programme associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles, pendant les vacances scolaires, dans leur école ou leur établissement scolaire.



Les programmes des colos apprenantes peuvent inclure des ateliers artistiques, des sorties pédagogiques, des activités sportives, des visites de musées, des rencontres avec des professionnels, etc. Des activités conçues de manière à stimuler la curiosité, la créativité et les apprentissages des enfants tout en les divertissant.

Dans le cadre de l'École ouverte, des séjours en zone rurale, afin de sensibiliser les élèves au développement durable, peuvent également être organisés. Cette « École ouverte buissonnière » propose une découverte de la nature et du patrimoine local, en mini-camps, avec des enseignants et des professionnels de l'animation.

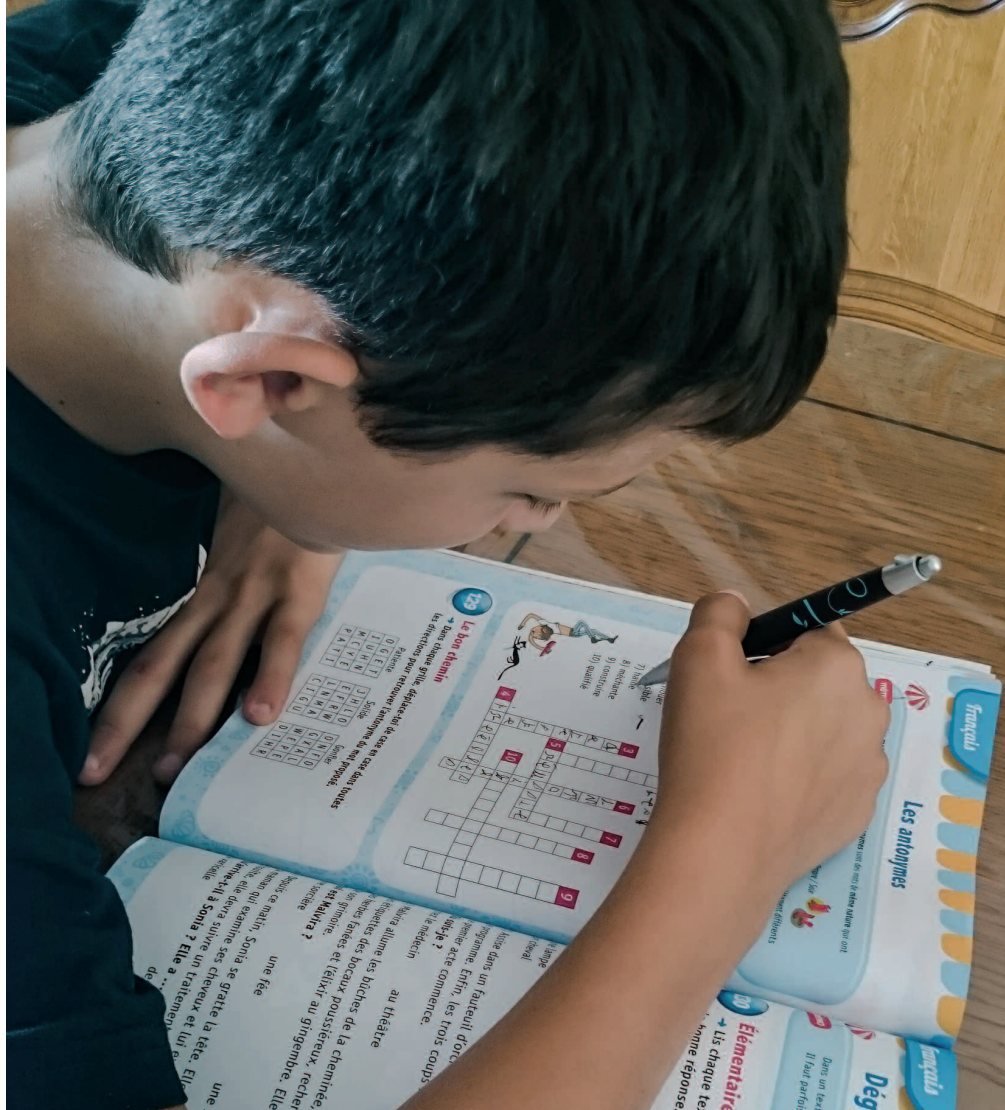
Autre pan des « vacances apprenantes » : les stages de réussite. Ils sont prioritairement proposés aux élèves de l'école élémentaire au lycée qui éprouvent des difficultés dans leurs apprentissages. Ces stages, organisés sur 5 jours et encadrés par des enseignants, permettent à ces élèves de consolider leurs acquis fondamentaux, tout particulièrement en fran-

çais et en mathématiques, en travaillant en petit effectif. Notons que le ministère vient d'annoncer une hausse significative des moyens attribués à l'organisation de ces stages de réussite lors des vacances scolaires d'été 2023, afin d'en augmenter le nombre, en particulier dans tous les établissements situés dans des secteurs défavorisés.

Apprendre... en famille !

On le voit, les possibilités pour les enfants de passer des vacances « apprenantes » sont nombreuses. Mais, outre ces séjours et/ou activités éducatives, n'oublions pas que les vacances partagées en famille peuvent aussi être l'occasion d'apprendre chaque jour. Notre pays est une source inépuisable de richesses, qu'elles soient culturelles ou patrimoniales ; autant d'opportunités de cours d'histoire-géographie grande nature !

Enfin, l'été est également une période dense en festivals, dont certains sont spécifiquement destinés aux enfants, avec au programme contes, spectacles, magie, théâtre, cirque, concerts, etc. Citons, par exemple, le **festival de contes « Sortilèges de la Pleine Lune »**, du 18 juillet au 15 août, au cœur des Monts de Guéret, dans la Creuse ; le **festival « Au Bonheur des Mômes »**, du 20 au 25 août, au Grand-Bornand, en Haute-Savoie ; le festival international pour l'enfance et la jeunesse **« Idéclic »**, du 12 au 15 juillet, à Moirans-en-Montagne dans le Jura ; ou encore **« Les Pestacles »**, du 28 juin 2023 au 6 septembre, au Parc Floral de Paris.



Un cahier de vacances pour préparer la rentrée

Passeport (éditions Hachette), Nathan Vacances, Les Incollables (éditions Playbac), Hatier vacances... Si l'offre en matière de cahiers de vacances reste pléthorique, ces derniers ont su se réinventer en insistant sur le côté ludique des apprentissages, en proposant également des thématiques (nature, voyage...), avec des personnages auxquels les enfants peuvent s'identifier.

Surtout disponibles pour le niveau primaire (maternelle et élémentaire) – mais il en existe également pour le second degré –, ils couvrent toutes les matières et sont conformes aux programmes scolaires de l'Education nationale. En outre, le plus souvent, ces cahiers proposent des fiches-conseils aux parents, avec des corrigés, pour bien accompagner leurs enfants dans leurs révisions.

Des cours d'été pendant les vacances

Que ce soit pour consolider ses connaissances ou se remettre à niveau avant la prochaine rentrée, il peut être intéressant de suivre des cours pendant les congés d'été. Outre les dispositifs proposés par l'Education nationale (voir par ailleurs), il existe des sessions de cours proposés par différents organismes, privés et publics, avec des cours en présentiel... ou à distance ! Comme ceux proposés par le **Cned**, Centre national d'enseignement à distance), le service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance.

L'organisme propose ainsi des cours de révision du programme de mathématiques et de français de 6^e, 5^e, 4^e et de 3^e, en prévision du passage en classe supérieure. L'enfant a accès à des cours sur une plateforme en ligne. Pour chaque niveau et chaque matière, le cours se compose de séances numériques interactives abordant les thèmes essentiels du programme. Chaque séance se compose d'un test diagnostique qui permet de situer le niveau de l'élève et de réviser quelques points indispensables.